

Inadmissible

L'attaque frontale samedi soir de quelques individus incontrôlés contre les gendarmes et la gendarmerie de Saint Jean Pied de Port est inadmissible. Parfaitement organisés, munis de cailloux, de feux d'artifice qu'ils ont utilisés à tirs tendus, de cocktails Molotov qu'ils avaient préparés, ils ont dénaturé une manifestation de protestation et d'expression d'une émotion légitime faisant suite au silence de plusieurs jours de l'administration pénitentiaire après la tentative de suicide de Joan Bidart. Ces actes sont condamnables et je les condamne. Un gendarme a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital. Attaquer une gendarmerie est un acte particulièrement grave et aucun motif ne saurait le justifier.

Sollicitée par la mère de l'un d'entre eux, j'ai participé, comme de nombreux autres élus locaux, le 16 novembre, à la massive réunion d'information organisée par les parents des 5 jeunes incarcérés en septembre et qui sont liés au bar associatif Kalaka. Il y avait là des dizaines de jeunes, des amis, leurs parents, désireux de connaître les motifs pour lesquels ils étaient gardés en prison. Déjà, le déploiement démesuré et certainement disproportionné des forces de gendarmerie au moment de leur arrestation avait suscité une belle émotion. Que la presse -surtout espagnole- soit présente sur les lieux avant même les gendarmes aura donné à l'opération une couleur médiatique inopportune. Et aujourd'hui encore, la dure confrontation avec l'appareil judiciaire continue de révéler une grande incompréhension. Personne ici n'arrive à se convaincre qu'ils pourraient être des terroristes et surtout, que les nécessités de l'enquête exigeraient qu'ils fussent maintenus en prison. Cette incompréhension et l'isolement dans lequel il a été gardé, Joan Bidart les a tellement ressentis qu'il a décidé d'en finir de la plus terrible des manières qui soit. Il a échappé de justesse à une issue dramatique. Chacun des 5 incarcérés crie son innocence et répète lettre après lettre qu'il n'a rien à voir avec cet autre acte condamnable qu'est le dépôt d'un engin explosif au restaurant du grand cuisinier Ducasse voici quelques dizaines de mois. Leur dossier basé sur une dénonciation à la fiabilité douteuse est vide semble-t-il. Ici tout le monde connaît ces jeunes, leurs familles, et pense sincèrement que s'ils étaient coupables, ils l'assumeraient. Autant dire que l'émotion grandit et que les incompréhensions s'accumulent. L'administration pénitentiaire de Tulle aurait dû prévenir la famille de Joan, c'eût été la moindre des choses.

Que les familles cherchent les soutiens les plus larges et trouvent un peu de réconfort dans leur rassemblement public, quoi de plus légitime ! Cependant, la marche vers la gendarmerie de Saint Jean Pied de Port dans une manifestation mal maîtrisée n'était pas une bonne idée. Aussi, avec quelques collègues élus ai-je quitté le rassemblement devant la mairie de Saint Jean Pied de Port au début de la manifestation qui a suivi. Une démarcation nette d'avec les agitateurs infiltrés sera la bienvenue de la part des familles qui avaient assuré la mobilisation. Dans l'intérêt des 5 jeunes. Pour le maintien de la cohésion du large soutien qui s'est manifesté jusqu'à présent.

François MAITIA

25 novembre 2007